



## Appel tribunal AAH

-----  
Par Marina59

Bonjour à tous.

Je suis en possession d'une RQTH à vie + la CMI priorité à vie également. J'ai fait une demande d'AAH car je n'ai pas le droit de conduire (cause traitement médical) ni prendre les transports seule et marcher seule (vue très altérée et double) donc très compliqué de me rendre sur un lieu quelconque. Celle-ci m'a été refusée. Je fais donc appel avec des courriers médicaux supplémentaires, toujours refusée en me notifiant que je peux me déplacer et garder un travail. (malgré des courriers médicaux de spécialistes).

Un dernier appel au tribunal est possible mais je me demandais :

- Vaut-il le coup d'aller jusqu'au tribunal (mois/année d'attente) ou vaut-il mieux refaire un nouveau dossier ?
- Auquel cas, est-il conseillé de prendre un avocat ?
- Si l'appel au tribunal est refusé, pourrai je quand même refaire une demande ?

Je vous remercie beaucoup pour les réponses que vous m'apporterez.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vaut-il le coup d'aller jusqu'au tribunal (mois/année d'attente) ou vaut-il mieux refaire un nouveau dossier ?  
Si plusieurs médecins spécialistes de votre pathologie sont en opposition avec l'avis de la MDPH, je pense que oui, mais sous réserve de l'avis d'un avocat qui regardera le dossier.

Auquel cas, est-il conseillé de prendre un avocat ?

Oui, fortement. Si possible adressez-vous à un avocat spécialisé dans les questions de santé.

Voyez si vous avez droit à l'aide juridictionnelle à l'aide du lien ci-dessous :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074  
[/url]

Si vous avez une protection juridique vous pouvez aussi la solliciter.

Si l'appel au tribunal est refusé, pourrai je quand même refaire une demande ?

Oui, il n'y a pas de limites au nombre de demandes d'AAH. Mais si vous n'avez pas réussi à convaincre la MDPH puis le juge au vu de votre dossier, votre demande a peu de chances d'aboutir en représentant le même dossier.

Avez-vous quelqu'un qui peut vous aider dans les démarches administratives, ou êtes-vous autonome sur ce point ?

-----  
Par Marina59

Bonjour,

Merci pour vos précisions.

J'ai effectivement 2 spécialistes en désaccord avec les décisions (avec examens médicaux fournis).

Un avocat saura donc me conseiller et appuyer ma demande d'AAH ? Il faut que je me renseigne sur les avocats dans

le Nord ..

Je suis à la CMU donc je vais voir si cela est possible, ça sera une aide non négligeable !

Merci pour ce dernier point important, je ne pensais pas qu'ils regardaient les anciens dossiers déposés.

Je suis autonome avec l'aide d'un parent, on pourra donc m'aider au besoin

Je vous remercie beaucoup de m'avoir renseigné sur tout ces points